



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le 06/02/2026
ID : 079-200069755-20260202-B29_01_2026_10-DE



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 15 décembre 2025

**Direction départementale des Finances Publiques
de la Vienne**

Pôle d'évaluation domaniale de Poitiers

11 rue Riffault – CS 70549
86020 Poitiers Cedex

téléphone : 05 49 55 62 00

mél. : ddvip86.pgp.domaine@dgvip.finances.gouv.fr

La Directrice départementale des Finances
publiques de la Vienne

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Marianne PENTIER

courriel : marianne.pentier1@dgvip.finances.gouv.fr

Communauté de communes Mellois en Poitou

Les Arcades - 2, place de Strasbourg
CS 60048 - 79500 Melle

Réf. DS: 27800627

Réf OSE : 2025-79297-85150

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Cession d'une ancienne déchetterie sur la commune de **Sainte-Soline, chemin de Couhé**, parcelle cadastrée **ZL 0052** d'une contenance de 2100 m².

Madame, Monsieur,

Par saisine du 19 novembre 2025, vous sollicitez l'avis du pôle d'évaluation domaniale quant à la cession de la parcelle susvisée moyennant le montant d'un euro symbolique.

Située en zone Ap (zones agricoles protégées), cette parcelle non constructible et de faible valeur vénale peut justifier d'une évaluation à l'**euro symbolique**.

Par conséquent, cette lettre valant avis domanial est favorable aux conditions de l'opération indiquées dans votre saisine.

Vous prie d'agréer mes meilleures salutations.

Pour la Directrice départementale des Finances
publiques,
et par délégation,

Marianne PENTIER
Contrôleur des Finances Publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.